



**Département du JURA
Canton d'AUTHUME**

.....**MAIRIE DE OUGNEY**.....

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mai 2026

Présents : Mmes : Ghislaine JUY, Jennifer MARQUES, Liliane LINDECKER, Isabelle ROUSSEL-VISTOT, Aurélie GARCIA

MM. : M. Cédric IVANES, Sébastien PILLOT, Jérémy MAGNIN, Hervé DUGUA, Damien BOUCLANS, M. Sébastien JOUILLEROT

Absent : /

Secrétaire de séance : Liliane Lindecker

Début de la séance : 19h01

+ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 avril 2026

Approuvé à l'unanimité.

+ DÉLIBÉRATION 020-2026 : Délégués

Monsieur le Maire expose qu'il faut 1 titulaire et 1 suppléant pour l'Arnia, qui est un opérateur public de services numériques : M. Cédric IVANES en titulaire et Mme Jennifer MARQUES en suppléante. Concernant la CLECT, nous avons voté lors du dernier conseil le titulaire, qui est M. Cédric IVANES, mais la Communauté de communes de Jura Nord souhaite également un suppléant : M. Hervé Dugua se propose.

Approuvé à l'unanimité.

+ DÉLIBÉRATION 021-2026 : CCID

Monsieur le Maire expose que le conseil doit voter et définir une liste de 24 personnes pour la Commission communale des impôts directs, qui donne son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Les membres du conseil peuvent faire partie de cette liste, mais pas M. le Maire, qui est membre de droit. Ainsi, avec les 10 membres du conseil, nous avons reçu 5 volontaires. Le conseil doit donc encore désigner 9 administrés. Pour rappel, sur cette liste de 24 personnes, seuls 6 titulaires et 6 suppléants seront désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques pour siéger à la CCID. La CCID représente environ une réunion par mandat électoral.

- | | |
|---------------------------|-----------------------|
| - Jennifer Marques | - Jacqueline Beaulieu |
| - Sébastien Pillot | - Michel Morel |
| - Liliane Lindecker | - Agnès Gioana |
| - Ghislaine Juy | - Denis Lamy |
| - Hervé Dugua | - Odile Morel |
| - Isabelle Roussel-Vistot | - Elisabeth Laplanche |
| - Sébastien Jouillerot | - Estelle Ecoffard |
| - Damien Bouclans | - Françoise Gillet |
| - Aurélie Garcia | - Sébastien Haulet |
| - Jérémy Magnin | - Cyril Piguet |
| - Lydie Jean | - Moïse Polydamas |
| - Patrick Petigny | - Hervé Bôle |

Approuvé à l'unanimité



Département du JURA Canton d'AUTHEME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

DÉLIBÉRATION 022-2026 : Convention Dampierre

Monsieur le Maire expose que la convention avec la mairie de Dampierre concernant le passage de la tonte du mois d'avril doit être signée. Cette convention est obligatoire pour que Dampierre puisse nous facturer son intervention. Le coût est de 60 euros de l'heure par employé (1 jour et demi pour 3 personnes).

Pour la tonte, nous avons rappelé la société ZEEH, qui effectuait la tonte l'an passé. Nous lui avons redemandé un devis pour la tonte de cette année, et nous attendons également d'obtenir d'autres devis comparatifs afin de passer cela en délibération au prochain conseil.

Approuvé à l'unanimité

DÉLIBÉRATION 023-2026 : Devis école

Monsieur le Maire expose les devis pour la réfection de l'école.

- École maternelle : le crépi est dans un très mauvais état, car il n'y avait initialement pas de chéneau (chéneau mis en place à la suite des travaux de l'an passé). Cela a provoqué des moisissures dans la salle de classe. La CCJN prendra en charge les travaux dans la classe, nous devons cependant prendre en charge les travaux extérieurs. Le devis de Benoit Vuillet est de 1 372,80 euros. Ces travaux sont nécessaires.
- Mur infiltré le long de la cour de la classe primaire : ce mur nécessite des travaux, qui ne semblent pas urgents pour le moment. Un élu soulève qu'a priori les couvertines n'ont pas à être enlevées et que refaire les joints serait suffisant. Le devis de Benoit Vuillet est de 1 984,80 euros. Il est proposé de ne pas effectuer ces travaux pour le moment, car cela n'est pas urgent, et de vérifier l'état du mur afin de savoir exactement ce qui doit être fait. Question sur l'assurance décennale de l'entreprise ayant effectué les travaux : celle-ci étant en liquidation judiciaire, il doit être possible de faire appel à son assurance décennale.
- Devis du toit du préau de l'école primaire : selon la CCJN et l'entreprise Benoit Vuillet, celui-ci n'est pas amianté, ce qui est une bonne nouvelle. Le toit n'est pas dans un état parfait, mais il ne semble pas y avoir de fuite ou de trou. Le devis étant de 13 901,76 euros, M. le Maire propose de ne pas refaire le toit pour le moment, car celui-ci n'est pas dans un état de dégradation avancée.

Le devis de 1 372,80 euros est approuvé à l'unanimité. Les autres devis sont rejetés.

DÉLIBÉRATION 024-2026 : Convention restaurant

L'agence d'ingénierie nous a envoyé un courrier pour résilier la convention de 2023, car celle-ci est jugée trop ancienne et il y a eu des changements concernant le projet initial. Le nouveau devis est établi en intégrant les nouveaux diagnostics. Cela reste moins cher qu'un architecte et, pour rappel, la convention intègre le suivi des travaux dans leur totalité, incluant la création des dossiers de subvention.

Le devis est de 16 225 euros HT (pour rappel, le coût déjà payé à ce jour est de 4 197,95 euros HT). C'est une proposition totale, clé en main : si une prestation n'est pas effectuée, celle-ci ne sera pas facturée.

Approuvé à 10 pour et 1 contre



Département du JURA Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

QUESTIONS DIVERSES

- Commission de contrôle des listes électorales : il faut un élu, Mme Aurélie Garcia se propose. Nous avons réceptionné 3 candidatures d'administrés pour siéger à cette commission. Le conseil retient celles de Mme Jacqueline Beaulieu et Mme Lydie Jean.
- Location des tables et bancs extérieurs de la commune : ces tables et bancs extérieurs servent uniquement pour les manifestations qui ont lieu sur la commune (Comité des fêtes et PaViOu notamment). Une administrée se propose de s'occuper gracieusement de la mise en location de ce matériel. Il est rappelé que ces bancs et tables sont du matériel dit de brasserie professionnelle ; ils sont donc de qualité et plus grands que ceux que l'on trouve habituellement. Il est proposé de les louer en lot : 1 table et 2 bancs, pour un montant de 15 euros par lot (10 euros pour les habitants de la commune), accompagné d'un chèque de caution de 300 euros par lot. La convention de location sera votée au prochain conseil municipal.
- Formation secrétaire de mairie pour l'archivage et le classement : il s'agit d'une formation de 2 jours en visioconférence, pour un montant de 1 530 euros HT à diviser avec la mairie de Romain.
- Feux comportementaux : ils seront remis en place le 12 mai 2026. Les caméras seront remises dès que possible.
- Fossé : il n'y a pas de nettoyage de prévu, mais au vu des demandes, des devis vont être réalisés.
- Question : peut-on faire peindre le mur de l'école primaire par les enfants, ce qui pourrait être un projet pédagogique ? La question avait déjà été soulevée, cependant l'enseignante s'était renseignée, mais les contraintes liées aux peintures utilisables par les enfants rendent le projet difficile à organiser ; il ne pourra donc finalement pas aboutir.
- Question : route de Taxenne : le Département a une partie de la route entre Taxenne et Ougney ; le passage d'une balayeuse est prévu.
- Prochain conseil le 8 juin 2026.

Rentrée 2026 des élèves de Petite Section :

**Si vous n'avez pas réceptionné fin mai une invitation pour les portes ouvertes de la maternelle de Pagney (vendredi 12 juin) pour votre enfant né en 2022,
Merci de contacter l'école au 03 84 81 03 41.**

Séance clôturée à 19h50

La secrétaire de séance
LINDECKER Liliane

M. le Maire
IVANES Cédric